



Tarifs TTC • Professionnels 2017

INSCRIPTION - Je choisis entre l'adhésion standard et l'adhésion coopérative

	Adhésion standard	Adhésion coopérative
Abonnement mensuel à partir de 18€/mois (selon nombre de carte demandées : nous consulter)	Frais d'adhésion 40 €	L'entreprise devient sociétaire de Citiz : Part sociale de 500€ (doit rester 1 an min. dans le capital cf. Annexe Coopérative)
	Dépôt de garantie 150 € (remboursé en fin de contrat)	
	Caution non encaissée 600 € (chèque ou empreinte bancaire)	

	Standard	Coopérative
Abonnement mensuel 3 cartes	20 €	18 €
Abonnement mensuel 10 cartes	30 €	27 €

Besoin de plus de cartes ? Demandez-nous un abonnement sur mesure !

TARIFS D'UTILISATIONS : Je paie selon la durée d'utilisation et la distance parcourue

Frais de réservation : par internet : 0 € / par téléphone : 3 €

Tarif Fréquence

Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	km ≤ 100	Km > 100
S	2,00 €	20 €	110 €	0,35 €	0,17 €
M	2,50 €	25 €	137 €		
L	3,00 €	30 €	165 €		

Exemples de véhicules

S : « Citadines », type Renault Twingo / M : « Polyvalentes », type Toyota Yaris / L : « Ludospaces », type Renault Kangoo

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, carburant, entretien, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **Heures de nuit gratuites** de 23h à 7h (hors option « Assurance + »)
- > **Réduction de 50%** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.

Pièces à fournir

- > Permis de conduire du représentant et des conducteurs
- > Extrait Kbis / P.-V. d'AG
- > Un RIB et un mandat SEPA



En cas d'accident

L'assurance tous risques est incluse, avec une franchise de 600 €* en cas d'accident responsable.

		Accident non responsable avec tiers identifié et constat amiable	Accident responsable ou avec absence de tiers identifié	2ème accident responsable ou avec absence de tiers identifié **
Ma situation	« Assurance + »	Franchise*		
+ 1 ans de permis	✗	0	600	900
	✓	0	150	450
- 1 ans de permis	Obligatoire jusqu'à 1 ans de permis	0	600	900

Frais d'immobilisation du véhicule liés à un sinistre : 10 € / jour

**2ème accident dans les 12 mois suivant le dernier

Option « ASSURANCE + »	PAR HEURE	PAR 24H	PAR SEMAINE
Majoration du prix de location :	0,24 €	3 €	16 €

Frais supplémentaires

FRAIS AUTOMATIQUES

Annulation tardive (la réservation commence dans moins de 4h)	30 % du coût horaire + frais de réservation
Non-respect du minimum d'essence (1/4 du réservoir)	10 €
Restitution en retard d'un véhicule	10€ + coût horaire doublé + frais liés au rapatriement et/ou sur-classement de l'utilisateur suivant

FRAIS ADMINISTRATIFS

Ouverture/fermeture à distance par téléphone	3€/demande
Perte de la carte à puce	3 €
Réexpédition, relance ou paiement d'une amende	15 €
Rejet de prélèvement, chèque impayé, relance impayé	15 €

FRAIS D'INTERVENTION – Mauvaise utilisation du service

Véhicule rendu anormalement sale (intérieur ou extérieur)	30 € + facture de nettoyage
Non-respect de l'interdiction de fumer	30 €
Intervention et déplacement d'un technicien (oubli carte parking, plafonnier allumé, mauvais stationnement ...)	30 € + facture de déplacement
Stationnement non conforme en fin de location (hors station, gênant, interdit...)	50 €
Non restitution ou restitution dégradée d'un objet prêté (rehausseur, siège bébé, chaînes, GPS, ...)	Facture de remplacement ou de nettoyage
Perte de la carte / télécommande parking, carte carburant, télécommande d'arceau, datafob, Perte des clés ou des papiers du véhicule	Facture de remplacement + 15€ de frais de gestion

> Ces frais peuvent être doublés en cas de non-respect répété d'une condition d'utilisation.



Contrat d'inscription • Professionnel 2017

Entre SCIC SACV Autopartage Bourgogne, 9bis Cour de la Gare – 21000 Dijon – RCS Dijon 795 304 971 00018, APE 7711A, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste SCHMIDER d'une part,

Et (nom/raison sociale) : _____

Représenté·e par M/Mme : _____

Qualité : _____

dénommé·e « l'inscrit·e », d'autre part,

qui déclare pour lui même, et pour le(s) conducteur(s) supplémentaires liés :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire de la personne signataire au contrat et des conducteurs liés).

- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années

- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années

- avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ci-après

Tarifs d'utilisation Fréquence	
<input type="checkbox"/> Je verse un dépôt de garantie de 150 € (à verser à l'adhésion)	
<input type="checkbox"/> Je souscris une / plusieurs part(s) de 500 € dans la SCIC Autopartage Bourgogne * (à verser à l'adhésion)	
Assurance	
Assurance classique — Franchise de 600 €	Inclus
Assurance + (rachat partiel) — Franchise de 150 € (Uniquement pour les conducteurs ayant plus d'un an de permis de conduire)	<input type="checkbox"/> Majoration horaire (voir détail des tarifs)

Partie réservée à Autopartage Bourgogne

Nombre de carte(s) délivrée(s) :
Montant de l'abonnement mensuel (€)
Frais d'inscription à facturer	40€ / 0€
Versement de la caution non encaissée de 600€ par	<input type="checkbox"/> Chèque — N° de chèque
	<input type="checkbox"/> Empreinte carte bancaire

Fait à _____, le _____.

L'inscrit·e

Cachet et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

SCIC Autopartage Bourgogne

Cachet et signature

*A l'issue de l'assemblée Générale validant votre souscription, vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. La part sociale vous sera remboursée sur demande lors de votre départ après délai initial d'un an, sous réserve des dispositions des articles 9, 15 et 16 des statuts. Le capital minimum ne peut être inférieur à ¼ du capital maximum atteint, la sortie se faisant au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux entrants.



La coopérative : participez !

Mobigo Autopartage est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC Autopartage Bourgogne), créée en 2013 à l'initiative de la Région Bourgogne, de l'ADEME et du réseau Citiz (coopérative nationale d'opérateurs d'autopartage). Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses usagers, ses fondateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis dans cinq collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA) :

Nom collège	Composition du collège	Droit de vote
Collège A	Associés relevant de la catégorie 1 « salariés »	10 %
Collège B	Associés relevant de la catégorie 2 « usagers »	20 %
Collège C	Associés relevant de la catégorie 3 « porteurs de projet »	30 %
Collège D	Associés relevant de la catégorie 4 « collectivités publiques »	20 %
Collège E	Associés relevant de la catégorie 5 « partenaires et membres de soutien »	20 %

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 500 €, vous soutenez l'autopartage en Bourgogne.

Avec 20 parts sociales, la coopérative peut financer un nouveau véhicule ! Vous participerez également à la vie de la structure, qui se réunit une fois par an ses sociétaires en Assemblée générale (AG).

Le Réseau Citiz

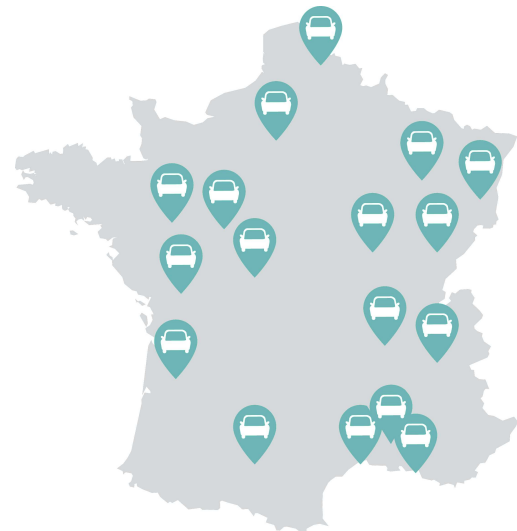
Le réseau coopératif Citiz est composé de 16 opérateurs locaux indépendants, proposant **800 voitures en autopartage dans plus de 80 villes françaises.**

Votre contrat Mobigo Autopartage vous permet d'accéder à toutes ces voitures : idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit de nous contacter quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Une fois activé, votre accès dans une autre ville est permanent.



Les principales villes du réseau :

ANGERS
ANNECY
AVIGNON
BESANÇON
BORDEAUX MÉTROPOLE
CHAMBÉRY
COLMAR
DIJON
GRENOBLE
LILLE MÉTROPOLE
LYON
MARSEILLE
METZ
MULHOUSE

NANCY
NARBONNE
NIMES
POITIERS
SAINT-ÉTIENNE
STRASBOURG MÉTROPOLE
TOULOUSE MÉTROPOLE
TOURS
VILLEURBANNE
ETC.

> Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop



Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat : **411** **000** à compléter par le créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **AUTOPARTAGE BOURGOGNE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **AUTOPARTAGE BOURGOGNE**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Personne Morale (pour les entreprises / administrations) : _____

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Les coordonnées de votre compte :

IBAN (International Bank Account Number) Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC (Bank Identifier code) Code international d'identification de votre banque

Nom du créancier **CITIZ LORRAINE**
I.C.S. (identification créancier SEP) **FR59ZZZ638954**
9 BIS COUR DE LA GARE
21000 DIJON
FRANCE

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif

Signé à _____

Lieu

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature(s) : Veuillez signer ici

Note: vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A RETOURNER A : SCIC Autopartage Bourgogne / 9b Cour de la Gare / 21000 Dijon	ZONE RESERVEE A L'USAGE EXCLUSIF DU CREANCIER
--	---